UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2021-09-28-12

DELIBERATION PORTANT SUR LES ANNEXES 2021-2022 AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de de Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les annexes 2021-2022 aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances telles que présentées en annexe.

Membres en exercice : 42
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION 2021-09-28-12

TRANSMIS AU RECTEUR : 05 OCT. 2021

PUBLIE LE : 05 OCT. 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Annexe 1 / 2021-2022 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	30 min pour les épreuves de 1 h et 2 h 1 h pour les épreuves de 3 h et plus
	Ecole d'Economie	30 minutes
	IAE Clermont Auvergne	15 minutes
	Portail Licences	30 minutes
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	60 minutes
	UFR Langues, Cultures et Communication	un tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	Le tiers du temps de l'épreuve
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	aucun retard
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	15 minutes
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	30 minutes
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	aucun retard sauf force majeure justifiée. Dans ce cas accès au plus tard avant la fin du premier tiers de l'épreuve.
	UFR de Pharmacie**	aucun retard sauf force majeure justifiée. Dans ce cas accès au plus tard avant la fin du premier tiers de l'épreuve.
	UFR d'Odontologie	la moitié de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure
Institut des Sciences	UFR Chimie	30 minutes
	UFR Mathématiques	30 minutes
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie	30 minutes en Licence 15 minutes en Master
	École de l'OPGC	30 minutes

IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	5 minutes
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	30 minutes
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*

Annexe 2 / 2021-2022 : Assiduité aux enseignements

Pour chaque type d'enseignements CM, TD, TP, il est précisé si l'assiduité aux enseignements est contrôlée, par quel moyen (liste d'émargement, appel…) et le nombre d'absences à partir duquel l'étudiant est déclaré défaillant.

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui pour les enseignements en EvC	appel	3 ABI	oui pour les enseignements en EvC	appel	3 ABI			
	Ecole d'Economie	non			oui	tout moyen	3			
	IAE Clermont Auvergne	oui	appel	1	oui	appel	1			
	Portail Licences	non	sauf CCA : appel		oui	appel	3 (2 si TD<15h) CCA : 1			
	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	non				selon formations			selon formations	
	UFR Langues, Cultures et Communication	non	Emargement si EvC	1 absence injustifiée tolérée quand l'évaluation du CM se fait en EvC	oui	émargement	1			

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	non			non			non		
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	non			oui	appel	0	oui	appel	0
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	non	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes).		non	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue, les étudiants fonctionnaires et pour les étudiants de licence.		non	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue, les étudiants fonctionnaires et pour les étudiants de licence.	
Institut Sciences de la Vie, Santé	UFR Biologie	non			non			oui	émargement	1
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	oui	tout moyen		oui	tout moyen	M Santé publique : 1 M DiaMed : 3	oui	tout moyen	M Santé publique : 1 M DiaMed : 3

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR de Pharmacie**	oui	Tout moyen	LP : 4 ABI par matière / M : 1 ABI	oui	tout moyen	LP : 4 ABI par matière M : 1 ABI	oui	tout moyen	LP : 4 ABI par matière M : 1 ABI
	UFR d'Odontologie	non			oui	appel	3 ABI	oui	appel	3 ABI
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques	non			non			non		
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie *+	oui	tout moyen	4	oui	tout moyen	4	oui	tout moyen	4
	École de l'OPGC	non			non			oui	appel	1
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	tout moyen	5	oui	tout moyen	5	oui	tout moyen	5
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	non			non			oui	appel	selon formations
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*

*+ : concerne les diplômes qui en font mention de façon générale ou les UE repérées par ***

Annexe 3 / 2021-2022 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences à partir duquel l'étudiant est déclaré défaillant.

Institut	Composante	Distinction ABI/ABJ	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	1 ABI
	Ecole d'Economie	oui	1ère ABI = 0/20 2ème ABI = défaillant
	IAE Clermont Auvergne	oui	1
	Portail Licences	oui	1 ABI
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	1 ABI
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	2 ABI
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	1 ABI
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	1 ABI
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	1 ABI
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	2 ABI
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	oui	2 ABI
	UFR de Pharmacie**	oui	1 ABI
	UFR d'Odontologie	oui	1
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	1
	UFR Mathématiques	oui	2 ABI ou ABJ
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie	oui	ABI = 0/20
	École de l'OPGC	oui	L : 2 ABI M : 1 ABI
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	ABI = 0

Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	Licence : 2 Master Génie ind. : 1 M Informatique : ABI = 0/20
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné	
	Sigma Clermont	non concerné	

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*

Annexe 1 / 2021-2022 : Accès à la salle d'examen

Délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé. Ce délai est impérativement inférieur à 1 h. Ce délai est identique pour l'ensemble des formations de la composante.

Institut	Composante	Retard toléré
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	30 min pour les épreuves de 1 h et 2 h 1 h pour les épreuves de 3 h et plus
	Ecole d'Economie	30 minutes
	IAE Clermont Auvergne	15 minutes
	Portail Licences	30 minutes
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	60 minutes
	UFR Langues, Cultures et Communication	un tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	Le tiers du temps de l'épreuve
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	aucun retard
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	15 minutes
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	30 minutes
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	aucun retard sauf force majeure justifiée. Dans ce cas accès au plus tard avant la fin du premier tiers de l'épreuve.
	UFR de Pharmacie**	aucun retard sauf force majeure justifiée. Dans ce cas accès au plus tard avant la fin du premier tiers de l'épreuve.
	UFR d'Odontologie	la moitié de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure
Institut des Sciences	UFR Chimie	30 minutes
	UFR Mathématiques	30 minutes
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie	30 minutes en Licence 15 minutes en Master
	École de l'OPGC	30 minutes

IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	5 minutes
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	30 minutes
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné
	Sigma Clermont	non concerné

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*

Annexe 2 / 2021-2022 : Assiduité aux enseignements

Pour chaque type d'enseignements CM, TD, TP, il est précisé si l'assiduité aux enseignements est contrôlée, par quel moyen (liste d'émargement, appel…) et le nombre d'absences à partir duquel l'étudiant est déclaré défaillant.

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui pour les enseignements en EvC	appel	3 ABI	oui pour les enseignements en EvC	appel	3 ABI			
	Ecole d'Economie	non			oui	tout moyen	3			
	IAE Clermont Auvergne	oui	appel	1	oui	appel	1			
	Portail Licences	non	sauf CCA : appel		oui	appel	3 (2 si TD<15h) CCA : 1			
	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	non				selon formations			selon formations	
	UFR Langues, Cultures et Communication	non	Emargement si EvC	1 absence injustifiée tolérée quand l'évaluation du CM se fait en EvC	oui	émargement	1			

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	non			non			non		
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	non			oui	appel	0	oui	appel	0
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	non	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes).		non	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue, les étudiants fonctionnaires et pour les étudiants de licence.		non	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue, les étudiants fonctionnaires et pour les étudiants de licence.	
Institut Sciences de la Vie, Santé	UFR Biologie	non			non			oui	émargement	1
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	oui	tout moyen		oui	tout moyen	M Santé publique : 1 M DiaMed : 3	oui	tout moyen	M Santé publique : 1 M DiaMed : 3

Institut	Composante	CM			TD			TP		
		Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences	Contrôle	Moyen de contrôle	Nb d'absences
de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR de Pharmacie**	oui	Tout moyen	LP : 4 ABI par matière / M : 1 ABI	oui	tout moyen	LP : 4 ABI par matière M : 1 ABI	oui	tout moyen	LP : 4 ABI par matière M : 1 ABI
	UFR d'Odontologie	non			oui	appel	3 ABI	oui	appel	3 ABI
Institut des Sciences	UFR Chimie									
	UFR Mathématiques	non			non			non		
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie *+	oui	tout moyen	4	oui	tout moyen	4	oui	tout moyen	4
	École de l'OPGC	non			non			oui	appel	1
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	tout moyen	5	oui	tout moyen	5	oui	tout moyen	5
Clermont Auvergne INP*	ISIMA	non			non			oui	appel	selon formations
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné								
	Sigma Clermont	non concerné								

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*

*+ : concerne les diplômes qui en font mention de façon générale ou les UE repérées par ***

Annexe 3 / 2021-2022 : Absence aux épreuves d'évaluation continue

Absence aux épreuves d'évaluation continue : distinction absences justifiées et injustifiées et nombre d'absences à partir duquel l'étudiant est déclaré défaillant.

Institut	Composante	Distinction ABI/ABJ	Nombre d'absences
Institut Droit Economie Management	Ecole de Droit	oui	1 ABI
	Ecole d'Economie	oui	1ère ABI = 0/20 2ème ABI = défaillant
	IAE Clermont Auvergne	oui	1
	Portail Licences	oui	1 ABI
Institut Lettres, Langues, Culture et Sciences Humaines et Sociales	UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines	oui	1 ABI
	UFR Langues, Cultures et Communication	oui	2 ABI
	UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation	oui	1 ABI
	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	oui	1 ABI
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	oui	1 ABI
Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement	UFR Biologie	oui	2 ABI
	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales**	oui	2 ABI
	UFR de Pharmacie**	oui	1 ABI
	UFR d'Odontologie	oui	1
Institut des Sciences	UFR Chimie	oui	1
	UFR Mathématiques	oui	2 ABI ou ABJ
	École Universitaire de Physique et d'Ingéniérie	oui	ABI = 0/20
	École de l'OPGC	oui	L : 2 ABI M : 1 ABI
IUT Clermont Auvergne	IUT Clermont Auvergne	oui	ABI = 0

Clermont Auvergne INP*	ISIMA	oui	Licence : 2 Master Génie ind. : 1 M Informatique : ABI = 0/20
	Polytech Clermont-Ferrand	non concerné	
	Sigma Clermont	non concerné	

** hors formations pour lesquelles l'INP est accrédité en propre : cycles ingénieur, CPI…*

*** hors études de santé*